

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant autorisation temporaire d'occupation du
domaine public sur le site du pylône de
télécommunication, rue du Foyer, du 15 au 19 juin 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU la demande présentée par la société NACELLE 2000 le 19 mai 2026,
- VU la demande présentée par la société CIRCET France le 19 mai 2026,
- VU la nécessité d'intervenir sur les antennes téléphoniques SFR situées sur le pylône à l'aire de jeux, rue du Foyer, pour le compte de la société HIVORY - CELLNEX

ARRETE

- Article 1 : La société NACELLE 2000 est autorisée à accéder et occuper le domaine public communal, sur le site du pylône de télécommunication les 16 et 17 juin 2026, pour y poser et déployer une nacelle.
- Article 2 : La société CIRCET FRANCE est autorisée à accéder et occuper le domaine public communal, sur le site du pylône de télécommunication, du 15 au 19 juin, pour ses interventions.
- Article 3 : Le site de l'intervention sera sécurisé par des barrières de chantier.
- Article 4 : Le terrain sera remis en état d'origine par la société après l'intervention
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - Le demandeur,
 - L'affichage.



Le Maire,

Patrick SCHOTT